



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Compte rendu FA-FPT du Conseil national d'orientation du CNFPT 17 janvier 2018

Thierry Charreire et Bruno Collignon y représentaient la FA-FPT.

Après un retour en séance du groupe de travail Sécurité et du nouveau groupe de travail (cf : Compte rendu, [en ligne sur notre site](#)), ont été évoqués les points suivants :

❖ Présentation du nouveau portail internet du CNFPT

Ce portail était vieillissant et un nouveau moteur de recherche a permis de nombreuses évolutions. Une page plus concentrée, donc moins longue, un accès plus facile à l'offre de formation (possibilité de recherche par mot clef – spécialité – distance ou présentielle), un portail adapté à tous les formats de consultation (portable – tablette). De nombreuses rubriques ont pu être développées, la valorisation des temps forts (national ou local), l'actualité nationale ou locale, un accès direct à l'e-communauté – fiches métiers – médiathèques – ressources éditorialisées (regroupées en une page). Un collaborateur est dédié exclusivement à l'animation de cet outil.

❖ Présentation des orientations de l'offre de formation 2018

Suite au séminaire des membres des CA et CNO du 7 novembre 2017, il a été convenu qu'une étude statistique serait réalisée concernant l'offre de cette année afin de pondérer et ainsi ajuster les orientations de celle-ci.

A ce stade, l'administration se doit de continuer son travail, les ajustements se feront en concertation avec les partenaires sociaux.

Quelques axes :

La stratégie d'adaptation de 2017 a défini le périmètre des offres devant être préservées malgré la diminution des moyens de l'établissement.

Ce périmètre reste inchangé pour la construction de l'offre 2018, à volume de présentiel constant :

- la formation initiale, la formation d'intégration dans la fonction publique territoriale, la formation continue obligatoire et la formation à l'armement des policiers municipaux relèvent de missions statutaires obligatoires de l'établissement ;
- au sein de la formation continue, il est convenu de maintenir l'effort sur les événementiels (une offre permettant d'être en prise avec l'actualité), la lutte contre l'illettrisme, les dispositifs tremplin et l'informatique pour tous (qui mettent en œuvre des engagements de l'établissement envers les publics territoriaux) ;
- les formations de préparations aux concours et examens professionnels évoluent progressivement, dès 2018 et pour 2019, dans leur structuration et leurs modalités pédagogiques, par un enrichissement grâce aux outils numériques de formation ;
- les formations en union favorisent la territorialisation du déploiement de notre offre et constituent un outil adapté pour l'accompagnement des petites collectivités

Les formations en intra-collectivité doivent porter sur des formations liées à un projet de la collectivité et sont conditionnées à l'existence d'un plan de formation, d'un partenariat de formation professionnelle territorialisée et de l'adaptation du règlement intérieur de formation

à la reconnaissance du temps de formation professionnelle en distanciel sur le temps de travail.

Pour toutes les formations, le nombre de présent.e.s par stages doit être de 15 agent.e.s au minimum, et peut évoluer au-delà –jusqu'à 20-, pour certains types de formation ou d'évènements, en développant des modalités pédagogiques adaptées à la formation de grands groupes.

La FA-FPT restera vigilante, car comme elle l'a déjà exprimé à plusieurs reprises, le CNFPT n'a pas de lien hiérarchique avec les collectivités. L'obligation concernant l'existence de plan de formation n'est toujours pas assez respectée, reste à savoir si toutes les collectivités respecteront la « reconnaissance du temps de formation professionnelle en distanciel sur le temps de travail » !

Le sens de l'action publique, les grandes causes et les grandes mutations sont désormais identifiées dans la nomenclature, permettant ainsi de labelliser les offres qui en sont porteuses. L'offre nationale 2018 prend tout cela en compte.

De plus :

- ✓ L'offre numérique, informatique et bureautique intègre les transformations numériques, elle s'articulera ainsi :
 - développer l'offre numérique (l'usage des systèmes et des données numériques et notamment la lutte contre l'illectronisme*).
- Le CNFPT fait le choix de privilégier la programmation de l'offre numérique plutôt que bureautique ou informatique,
- réorienter l'offre bureautique vers des formations de formateurs pour rendre les collectivités autonomes et assurer l'animation du réseau de formateurs ;
 - contenir le nombre de référentiels de l'offre informatique nationale

- ✓ La gestion partagée des ressources :

Cette offre nécessite d'associer plusieurs regards, d'accompagner les équipes de direction dans un changement de posture et d'accompagner l'optimisation des moyens dans les projets des territoires. L'offre de service conçue au niveau national doit être déclinable en intra.

- ✓ La culture :

L'offre de l'établissement se doit de comporter une part significative de contenus dédiés aux thématiques transversales liées aux politiques publiques culturelles (concernant par exemple les droits culturels, l'éducation artistique et culturelle, le numérique, les thématiques innovantes). La programmation est rééquilibrée, en réduisant le volume des offres orientées « métier » en faveur des offres thématiques.

- ✓ Enfin, concernant le développement économique local :

Plus qu'une répartition entre offre locale et offre nationale, l'orientation stratégique de l'établissement consiste à privilégier la déclinaison d'une méthode commune pour répondre au plus près aux besoins locaux et promouvoir un développement économique local durable, inclusif et innovant.

***Illectronisme : manque ou absence totale de connaissance des clés nécessaires à l'utilisation et la création de ressources électronique.*

❖ Présentation du programme d'études 2018/2019 de l'observation prospective de l'emploi, des métiers et des compétences

Suite à la loi du 19 février 2007, la direction de l'observation prospective (DOP) a pour mission :

- la veille sur l'emploi et les métiers territoriaux,
- l'observation prospective des politiques de ressources humaines et de formation des collectivités territoriales.

Le précédent programme doit s'achever à la fin du premier trimestre 2018.

La déclinaison pour la DOP du projet d'Etablissement amène à proposer, après un processus de consultation des délégations et des directions de la direction générale adjointe en charge du développement des formations ainsi que l'intégration de propositions de la commission métiers, des commissions sens du service public et parcours professionnels du CNO :

- à poursuivre son programme de veille nationale et régionale sur l'emploi et les effectifs, notamment par la poursuite du suivi des emplois aidés et de l'apprentissage ;
- à renforcer les études portant sur l'impact des évolutions institutionnelles, socio-économiques et technologiques sur l'évolution des métiers et des compétences en inscrivant, au sein du programme, les études sectorielles demandées tous les trois ans à chacun des pôles de compétences à compter de 2018 ;
- à développer à la demande notamment des commissions sens du service public et parcours professionnels du CNO et de la commission prospective du Conseil d'Administration, les études visant à préciser les pratiques des collectivités en matière de formation de leurs agents et à identifier leurs besoins et leurs attentes ;
- à développer la réalisation d'études en lien avec les attentes des directions du siège et notamment des directions de l'ingénierie, de l'évaluation, des concours et de la mobilité des cadres de direction ;
- à mieux intégrer les problématiques des grandes causes et des grandes mutations et notamment l'égalité femmes-hommes, la transition numérique, les mutations institutionnelles ;
- à poursuivre le premier cycle rénové d'observation régionalisée au bénéfice de quatre nouvelles inter délégations en 2018 et les quatre dernières en 2019 ;
- à poursuivre le partenariat engagé autour de la publication du baromètre annuel de l'emploi public territorial ;
- à intégrer deux demandes du conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Sur la forme, et afin de rendre plus lisibles les travaux de la direction, il est proposé de structurer le programme d'étude autour d'une typologie comprenant 5 axes :

- Etudes relatives aux effectifs et à l'emploi territorial
- Etudes relatives aux métiers territoriaux
- Etudes relatives aux politiques de ressources humaines
- Etudes relatives aux politiques de formation professionnelle
- Etudes relatives à l'Observation régionalisée (emploi, métiers, politiques de formation et de ressources humaines)

L'ensemble du programme a été approuvé à l'unanimité par la commission prospective du Conseil d'Administration en date du 8 novembre 2017.

La séance du CNO s'est enfin conclue par l'adoption de plusieurs conventions

Prochaine séance du CNO le Mercredi 14 mars 2018